Informations de base

2022/2118(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2021: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) **Subject** 8.70.03.11 Décharge 2021	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	MITUȚA Alin (Renew)	14/07/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP) MANDA Claudiu (S&D) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	TOMC Romana (EPP)	19/09/2022

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	

13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
11/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0132/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0153/2023	Résumé
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2118(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/09889

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE737.556	20/01/2023	
Avis de la commission	EMPL	PE736.608	24/01/2023	
Amendements déposés en commission		PE742.590	21/02/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0132/2023	11/04/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0153/2023	10/05/2023	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06248/2023	13/02/2023	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2022)0323	23/06/2022	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2023/1922 JO L 242 29.09.2023, p. 0411

Décharge 2021: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)

2022/2118(DEC) - 10/05/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif par intérim de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2021.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 563 voix pour, 33 voix contre et 27 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales formulées dans la résolution sur l'exécution, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2021 s'élevait à **16.114.100 EUR**, ce qui représente une légère augmentation de 0,35% par rapport à 2020.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 97,26%, ce qui représente une légère augmentation de 0,46% par rapport à 2020. Le Parlement regrette que le taux d'exécution des crédits de paiement de l'exercice en cours soit de 63,53%, ce qui représente une légère augmentation de 1,38% par rapport à 2020.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, le personnel, la prévention des conflits d'intérêts, les contrôles internes et la Covid-19.

Il a notamment souligné que :

- l'Agence a atteint presque tous ses objectifs et que six des résultats du programme de travail ont été annulés en raison de l'impact de la pandémie sur les voyages et les événements;

- des ressources humaines et financières adéquates devraient être assurées pour permettre à l'Agence de continuer à mettre en œuvre son programme de travail avec un taux d'achèvement des activités très élevé, en particulier à la lumière de la mise en œuvre du nouveau cadre stratégique de l'UE pour la santé et la sécurité au travail (2021-2027);

- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était pourvu à 97,5% (39 postes d'agents temporaires ont été pourvus sur les 40 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union). Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes au niveau de l'encadrement supérieur et au sein du conseil d'administration;

- la décision établissant des règles pour l'acceptation de cadeaux et de marques d'hospitalité par le personnel de l'Agence a été adoptée. En outre, les membres du conseil d'administration sont invités à fournir une déclaration d'absence de conflits d'intérêts en plus d'une déclaration d'intérêts;

- la conformité et la mise en œuvre du cadre de contrôle interne étaient satisfaisantes;

- l'Agence a lancé et poursuivi la mise en œuvre d'un certain nombre de nouvelles procédures internes électroniques;

- en raison de la crise de la COVID-19, une part importante du budget 2021 pour les missions et les réunions n'a pas été utilisée et a été partiellement transférée par le biais d'opérations de crédit entre les titres, les chapitres, les postes et les activités;

- une plus grande transparence et une plus grande responsabilité à l'égard du public devraient être assurées par une meilleure utilisation des médias et des réseaux sociaux.